

# Commune de BÉON

DEPARTEMENT DE L'AIN

## RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

### APPROBATION



### 3d - Cahier des valeurs patrimoniales repérées au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire,  <i>(Nom prénom, Qualité)</i>	Révision prescrite le :	10/07/2015
	Révision arrêtée le :	26/10/2016
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le :	



**Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme :**

*« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.*

*Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».*

## Le Château



### **Description du site**

Il s'agit d'un « château » construit au XIX<sup>e</sup> siècle dans un style « médiéval ».

Il présente une grande homogénéité et une modénature riche. Il est très bien conservé.

### **Prescriptions**

Dans son aspect extérieur, il doit être préservé en l'état, comme témoin d'un style architectural de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi comme témoignage historique du passage de Gertrude Stein dans la commune de Béon.

La préservation de la vue depuis la rue est aussi à préserver avec le mur et le portail du parc.

## L'Eglise



### **Description du site**

L'église de Béon présente une architecture simple, avec un clocher étonnant.

### **Prescriptions**

Le bâtiment doit être conservé globalement dans son volume, ses ouvertures et ses couleurs.

On peut aussi avoir des prescriptions pour des bâtiments à construire à proximité de façon à ce que ceux-ci s'inscrivent en harmonie avec la simplicité de l'édifice.

## Les Lavoirs



### **Description du site**

Les lavoirs sont des éléments du petit patrimoine à préserver et à restaurer.

### **Prescriptions**

Leur restauration doit se faire dans l'esprit de simplicité qui a présidé à leur construction.

On peut aussi avoir des prescriptions pour des bâtiments à construire à proximité de façon à ce que ceux-ci s'inscrivent en harmonie avec la simplicité de l'édifice.